Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

R E C E P I S S E D E D E P O T

44 RUE DE LA BRETONNERIE
45000 ORLEANS
SERVICE SOCIETES 02.38.78.07.18 / 02.38.78.07.20
SERVICE COMMERCANTS 02.38.78.07.16 - MINITEL 08.36.29.22.22

L J C

RUE MARC SANGNIER

45300 PITHIVIERS

V/REF :
N/REF : 92 B 20 / A-1681

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 19/06/97, SOUS LE NUMERO A-1681,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 27/05/97

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
L J C
SOCIETE ANONYME
RUE MARC SANGNIER
45300 PITHIVIERS

R.C.S ORLEANS B 349 385 328 (92 B 20)

LE GREFFIER

Société L.J.C.

Société anonyme au capital de 900.000 F
Siège social : Rue Marc Sangnier 45300 PITHIVIERS
R.C.S. Orléans B349385 (92 B 20)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERAL ORDINAIRE
DU 27 MAI 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept.

Le 27 mai à 15 heures

Au siège social, à PITHIVIERS

Les actionnaires de la Société L.J.C se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur LEGUILLE Bernard préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Clotilde LEGUILLE assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2996 actions.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires et les récépissés postaux d'envoi recommandé.

- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur

Nomination d'un nouvel administrateur

Monsieur Bernard LEGUILLE, Président du Conseil d'Administration, soumet à l'assemblée des actionnaires la nomination de Monsieur Jean-Noel RIGAUDIE comme administrateur de la société.

Monsieur Jean-Noel RIGAUDIE déclare expressement accepter les fonctions d'administrateur de la société.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parcle, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Noel RIGAUDIE administrateur de la société pour une période de six ans qui expirera lors de l'assemblée qui se réunira pour l'approbation des comptes clos le 31 mars 2003.

Cette résolution est adoptée à l'ur animité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs à son Président pour la réalisation de toute formalité nécessaire à l'enregistrement de cette décision.

Cette résolution, mise aux voix. est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès Verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

